

ABONNEMENT.

| | |
|----------------------|--------|
| Saumur : | |
| Un an | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 8 |
| Paris : | |
| Un an | 35 fr. |
| Six mois | 18 |
| Trois mois | 10 |

On s'abonne chez les Libraires :
 A SAUMUR :
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS :
 Chez BONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 23 ;
 A. EWIG,
 Rue Fléchier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

| | |
|-------------------------------|-------|
| Annonces, la ligne, | 30 c. |
| Réclames, — | 50 |
| Faits divers, — | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
 Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne chez :
 A PARIS :
 Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

17 Octobre 1878.

Chronique générale.

La commission du budget s'est réunie avant-hier au Palais-Bourbon, sous la présidence de M. Gambetta.

Elle a d'abord entendu M. Sadi-Carnot, qui était rapporteur du ministère des travaux publics, et qui, par suite de sa nomination au poste de sous-secrétaire d'Etat à ce même ministère, cesse de faire partie de la commission du budget. M. Sadi-Carnot a soumis à la commission un projet de budget rectifié des travaux publics, dans lequel il a déjà été tenu compte des observations présentées et des résolutions prises avant les vacances.

Le président a vivement engagé les rapporteurs à terminer leurs rapports le plus tôt possible, afin de rendre facile dans un très-court délai la fixation de l'exécédant disponible pour les dégrèvements d'impôts. La lecture des rapports commencera samedi prochain.

La sous-commission des finances a été convoquée de nouveau, afin d'examiner le budget rectifié des travaux publics et d'entendre les observations du ministre des finances.

M. Rouvier, député des Bouches-du-Rhône, a été nommé rapporteur des travaux publics en remplacement de M. Sadi-Carnot, sous-secrétaire d'Etat.

La commission se réunira ensuite pour entendre le rapport de MM. Langlois et Martin-Feuillée sur leur visite, comme délégués de la commission, dans les arsenaux et les nouvelles fortifications, et pour statuer sur les dépenses du compte de liquidation, affecté à notre réorganisation militaire.

Samedi, la commission se réunira pour commencer l'audition des rapports écrits ;

elle débitera par celui de M. Boyssset sur l'instruction publique et celui de M. Thomson sur l'Algérie.

Le Français assure que, dans la prochaine session, les députés de la gauche s'efforceront d'obtenir le vote du projet de loi présenté à la dernière session, et tendant à donner au conseil général de la Seine les mêmes attributions qu'aux conseils généraux des autres départements.

D'après ce projet, les séances du conseil général de la Seine seraient publiques ; il élirait une commission départementale chargée de contrôler les actes du préfet. Toutefois, cette assemblée continuerait à se composer des quatre-vingts membres du conseil municipal de Paris et des huit élus de la banlieue.

La Banque de France a élevé son taux d'escompte à 3 pour cent, et le taux des avances sur titres à 4 pour cent.

Dans l'entretien qu'il a eu lundi avec M. Gambetta, M. Léon Say a insisté pour que la vérification des élections en suspens ne vint pas retarder la discussion du budget, de telle sorte que le Sénat ne pût être saisi de l'examen des lois financières qu'au commencement ou dans le courant de décembre.

La réponse de M. Gambetta a été que tel était aussi son avis, et qu'il s'entendrait avec le président de la Chambre et les députés chargés des rapports relatifs aux élections restant à vérifier, pour qu'un ou deux jours par semaine fussent seulement consacrés aux débats en séance publique des rapports en question.

On nous annonce que M. Gambetta prononcera dans quelques jours un grand discours dans un banquet qui doit avoir lieu à Belleville.

L'épuration de la magistrature est le grand sujet des réclamations de la presse démocratique, et la préoccupation constante du garde des sceaux. Un nouveau mouvement est à l'état d'incubation au ministère de la justice, et l'on annonce qu'il portera exclusivement sur le parquet de la Seine et la cour d'appel de Paris. Il verra le jour à la fin de cette semaine.

M. Dufaure, à peine de retour, a saisi ses collègues de la question de substitution de l'enseignement laïque à l'enseignement congréganiste, soulevée dans tant de communes par l'initiative des conseils municipaux.

Il paraîtrait que M. Dufaure n'approuve complètement ni cette tendance des conseils, ni la façon dont certains fonctionnaires s'y sont associés.

On est informé très-positivement, dans l'entourage ministériel, que beaucoup de députés de la gauche sont résolus à refuser le vote d'ensemble du budget jusqu'aux élections sénatoriales. On n'a jamais vu gens plus méfiants que ces triomphateurs.

On prétend qu'il est interdit aux crieurs de journaux d'annoncer autre chose que le titre de leur marchandise. Dimanche, aux portes de l'Exposition, retentissait ce cri : « Achetez la mort du citoyen évêque d'Orléans... »

On voit qu'il est des accommodements avec les interdictions administratives.

Pour la seconde ou troisième fois, voici qu'on tue Vermesch, lequel serait mort, dit-on, jeudi à Colney Hatch, près Londres. Certains pensent que le communard Vermesch pourrait bien avoir quelque intérêt à se faire passer pour mort.

Premier résultat du rapprochement signalé entre les cours de Berlin et de Bruxelles : le gouvernement belge prépare une réforme du service militaire, en vertu de laquelle tout le monde sera soldat. La durée du service dans la réserve ne sera pas au-dessous de huit années.

Dès son arrivée à Orléans, le corps de M^r Dupanloup a été déposé dans une des salles de l'Evêché transformée en chapelle ardente.

Conformément aux prescriptions du cérémonial romain, toutes les paroisses de la ville y sont venues réciter l'Office des Morts.

Les portes de l'Evêché sont restées ouvertes tous les jours, à partir d'hier matin, et les fidèles ont été invités à venir y prier pour le repos de l'âme du vénérable défunt.

M^r Dupanloup a laissé deux testaments, dont l'un, très-volumineux, porte sur sa large enveloppe cette mention : *Testament mystique*. L'ouverture en a eu lieu lundi en présence des témoins requis par la loi.

Le vénérable et regretté prélat a choisi pour son exécuteur testamentaire M. l'abbé Branchereau, supérieur du grand-séminaire.

Parmi les dernières œuvres auxquelles M^r Dupanloup mettait la main figure un traité sur l'Education des filles.

Le Courrier du Dauphiné publie les détails rétrospectifs que voici :

« La cérémonie religieuse, qui a précédé le transport du corps de M^r Dupanloup dans sa ville épiscopale, a été célébrée dans la chapelle du château de Lancy, en présence d'un grand nombre d'ecclésiastiques et de quelques invités. Après l'absoute, le funèbre cortège s'est dirigé vers la gare de Lancy, où un wagon spécial a reçu les dépouilles mortelles de l'illustre prélat. »

Les obsèques de M^r Dupanloup, fixées définitivement au lundi 23, seront présidées

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA PUPILLE DE SALOMON

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE

(CAMILLE DE GÉRANS)

(Suite.)

Tous les domestiques se rapprochèrent pendant que Florent achevait de replier son journal avec un air très-mortifié. Le jeune homme se leva, prit une pose martiale, et, d'une voix en effet discrètement ménagée, il chanta :

« Da zantez Anna e m'onn bel (1)
 Rak war vor e ma red monet
 Kenavo d'ho'h, Kervignagiz
 Dont a rinn souden war ma c'biz.
 Da zantez Anna
 Da zantez Anna... »

— Ah çà ! est-ce de ce jargon-là que vous allez longtemps nous charmer les oreilles ? demanda le maître d'hôtel.

(1) La chanson du Pêcheur appelée aussi de la Surveillante. Dialecte de Cornouaille.

— Un jargon, saperjeu ! c'est du breton tout pur, une belle langue j'en répons, aussi belle que la vôtre.

— En attendant, nous n'y comprenons rien et il était tout à fait inutile de m'interrompre, reprit le valet de chambre avec aigreur.

— Comment ! pas un seul parmi vous qui comprenne mon cher langage ? dit le jeune homme avec regret. Alors je vais recommencer en français, ce sera comme dans la chanson, seulement il n'y aura pas la rime.

— Dites toujours, du moins nous comprendrons, répondirent les domestiques en approchant encore leurs chaises.

Le jeune cocher reprit sur le même air, en agaçant les paroles de son mieux :

« Si le navire a trente-deux canons, nous en avons trente-deux nous-mêmes.

» Nous lui avons lâché notre bordée : il a craqué jusqu'à la quille.

» En avant, mon bon petit timon. Nous voici bord à bord. Aux prises.

» Les boulets tonnent, les boulets tonnent, tonnent coup sur coup.

» Les flancs des deux navires suent : la mer bout tout autour.

» Il y a plus de poulies sur le pont que de glands dans les bois après un orage.

» Nous tirons depuis cinq heures et le canonier n'est pas lassé.

» Le canonier n'est pas lassé, le timonier pas davantage. Le capitaine, je ne dis pas.

» Il est blessé au flanc et blessé à la joue et blessé au front d'un coup de feu.

» Son sang coule à grands flots. A bord personne ne se repose.

» Nous sommes tous blessés, excepté un. Je ne le nomme pas dans cette chanson.

» Cinq pieds d'eau dans la cale, cinq pieds d'eau : autant de sang.

» Le capitaine est mort, il est mort comme un homme. Il a été brûlé tout vif dans sa chemise ensanglantée.

» Le navire... »

A ce moment un bruit strident interrompit le chanteur. Tous les domestiques se retournèrent brusquement. Le poing de James Stroom venait de tomber sur la table avec une telle violence que les plateaux résonnaient et que plusieurs verres se brisaient en s'entrechoquant. Le vieillard était debout, une respiration sifflante passait sur ses lèvres et son regard allait de l'un à l'autre avec une indicible expression d'horreur.

— Bêtes fauves que vous êtes, dit-il enfin, c'est donc bien joli, une pareille chanson !

Tous restèrent muets, stupéfaits. Le premier qui

se remit fut le jeune cocher.

— Saperjeu ! dit-il, quel cœur de poulet vous avez, mon bonhomme ! Si, au lieu de promener du poivre et de la muscade, il vous avait fallu monter à l'abordage...

— Tais-toi, entends-tu.

Le regard qui accompagna ces paroles fut si terrible que, malgré son entrain, le jeune homme se le tint pour dit.

— Mon cher, je voudrais bien savoir ce que dira votre maître quand il apprendra de quelle manière déplacée vous vous tenez chez le nôtre. Je voudrais bien savoir...

Il n'acheva pas. James Stroom venait de porter douloureusement la main à sa poitrine, et, d'une voix étouffée :

— De l'eau froide, dit-il, je crache le sang.

Il plaça son foulard contre ses lèvres. Tous se précipitèrent vers lui. Il les repoussa d'un geste, but un peu d'eau et sortit, appuyé sur le bras du maître d'hôtel.

Les domestiques s'assirent de nouveau, mais, dans l'office si joyeuse un instant auparavant, on n'entendit plus ni rire ni causer. Toute gaieté avait disparu. Chacun se contentait de s'étonner à voix basse et se sentait le cœur serré par cet incident étrange.

(A suivre.)

par M^r Guibert, cardinal-archevêque de Paris.

Les journaux du Loiret annoncent que les princes d'Orléans assisteront aux funérailles de M^r Dupanloup.

La nouvelle de la nomination de M. de Beust à l'ambassade d'Autriche à Paris se confirme, mais elle excite un vif mécontentement à Berlin. On sait que l'homme d'Etat saxon, M. de Beust, passe pour être un ennemi de M. de Bismark. M. le prince-chancelier voit, assure-t-on, dans ce déplacement de M. de Beust de Londres à Paris, toute une combinaison qui lui porte ombrage et qui met en mouvement sa mauvaise humeur si aisément irritable.

La mort de M^r Dupanloup, évêque d'Orléans, porte à seize le nombre des sénateurs inamovibles que le Sénat a perdu depuis sa fondation.

Onze d'entre eux, MM. Ricard, Casimir Périer, le général Letellier-Valazé, Wolowski, de Tocqueville, Ernest Picard, Edmond Adam, Lepetit, Lanfrey, le général Chareton et Renouard, appartenaient à la gauche.

Les cinq autres, MM. de la Rochette, le général Changarnier, le marquis de Francielly, le général d'Aurelle de Paladines et M^r Dupanloup siégeaient à droite.

En vertu de l'article 7 de la loi du 24 février 1875, le Sénat devra procéder au remplacement de MM. le général Chareton, Renouard et Dupanloup dans le courant du mois de novembre.

Depuis le 30 janvier 1876, le Sénat a perdu, par suite de décès, outre les 16 inamovibles désignés ci-dessus, seize sénateurs nommés par des départements, savoir : MM. Maurice, Jules Brame, de Staplande, du Nord; de Limairac, du Tarn-et-Garonne; Bourbeau, de la Vienne; Mége, du Puy-de-Dôme; de Kéridec, du Morbihan; Vandier, de la Vendée; de Kergariou, d'Ille-et-Vilaine, tous les neuf de la droite; Esquiros, des Bouches-du-Rhône; Monnot-Arbilleur, du Doubs; Charles Rolland et Pernelle, de Saône-et-Loire; Pierre Lefranc, des Pyrénées-Orientales; Bonnefoy-Sibour, du Gard; Arnaud, de l'Ariège, tous les sept de la gauche.

Il a été procédé au remplacement de MM. de Limairac, Bourbeau, Monnot-Arbilleur et Pierre Lefranc.

Aux élections du 5 janvier prochain, des successeurs seront désignés aux douze autres sénateurs décédés.

La République française a donné une deuxième édition, revue et augmentée d'après la sténographie, du discours de Grenoble. Nous y relevons le passage suivant relatif à la religion : la pensée de M. Gambetta.

« Non, la religion n'est pas en péril, ni la liberté de conscience; et si, d'un certain côté, on réclame le droit de libre propagande, si, dans des établissements de l'Etat, on se permet d'arborer, en face de la France de 89, le drapeau de la contre-révolution, si cette conduite est licite et permise de ce côté-là, on ne peut pas dire que, de l'autre côté, on obtienne la même tolérance et la réciprocité. »

« Je ne me plains pas, d'ailleurs, de ce que nous ayons pu assister à des actes qui réveilleront certains indifférents, lesquels ne croient pas assez à cette gangrène, à ce péril cléricale. Ces actes ramèneront forcément l'attention des hommes publics vers la solution de questions instantes, et ils mettront l'opinion dans l'obligation de choisir. Et alors un juste départ se fera vite entre les partisans d'une RELIGION NATIONALE, dont les ministres se renferment dans le cercle rigide de leurs attributions, entre ceux qui respectent les hommes voués à l'exercice d'un culte, mais n'en sortant pas, se bornant à leur mission spirituelle et cessant de pousser à la violence par des prédications que tout le monde connaît et que personne ne punit. »

Voilà le mot lâché! M. Gambetta veut établir en France une RELIGION NATIONALE. Mais il n'en veut pas à la religion catholique, oh! non.

Nous ne sommes nullement ému de cette

bravade de M. Gambetta. D'autres ont essayé avant lui, avec la puissance pour réussir, et il paraît bien qu'ils ont misérablement échoué, puisqu'on parle de recommencer!

LES SENTIMENTS UNANIMES D'UNE POPULATION.

On sait que les républicains ne sont pas difficiles dans le nombre de voix de majorité qu'ils peuvent obtenir. La République, fondée à une voix de majorité, en a été une preuve. Mais à cette époque les républicains ne se sentaient pas aussi forts qu'aujourd'hui, sans quoi plusieurs voix de minorité leur eussent suffi pour se proclamer vainqueurs; leur audace s'accroît avec leur pouvoir.

Le citoyen maire de Valette, en Bretagne, a suivi cette progression d'audace dans ses affirmations.

Voici les faits :

La commune de Valette avait un instituteur congréganiste. Naturellement le maire voyait d'un mauvais œil les enfants suivre assidûment et avec succès ses classes.

Il consulta ses coreligionnaires politiques, les républicains du lieu, et tous furent d'accord pour trouver que les sentiments unanimes de la population nécessitaient le renvoi de cet instituteur.

Aussitôt un acte d'expulsion fut rédigé par le maire, en bonne et due forme, s'appuyant sur « les sentiments unanimes de la population. »

Quelques jours plus tard, un instituteur communal laïque était installé à la place du congréganiste, qui avait dû ouvrir son école dans un local d'emprunt.

Or, les cours de l'instituteur laïque sont suivis par trois élèves.

Ainsi, trois élèves, c'est-à-dire trois pères de famille, sont d'avis que l'instituteur laïque est préférable.

Et c'est là ce que le citoyen Vincent appelle le sentiment unanime de la population.

On remarque depuis quelques jours, à l'Exposition de la ville de Paris (Exposition universelle), un précieux objet : c'est un plan modèle, en relief, sous vitrine, de l'ancienne commanderie du Temple. Ce plan mesure environ un mètre carré. Sous la vitrine, on lit :

« Ce plan a été fait en 1783 pour M^r le duc d'Angoulême, dernier grand-prieur de France. Au milieu s'élève, adossées l'une à l'autre, la petite et la grosse tour du Temple. Elles furent construites vers 1200. Saint-Louis les habita. La famille royale y fut emprisonnée en 1792. »

Il serait d'un pieux intérêt, le Journal de Cléry à la main, d'étudier dans ce plan, sans doute aujourd'hui unique, la scène de la captivité de l'auguste famille royale.

Sur un des côtés du plan on voit la liste de tous les grands-maitres-prieurs de France, commandeurs du Temple, depuis 1130 jusque'en 1777.

Ce plan appartient à un diplomate français, M. le baron de Maynard, de l'ancienne maison vendéenne de Maynard-Mesnard, et dont la reine Marie-Antoinette, l'auguste captive du Temple, traitait du titre de cousin le grand-père maternel, le comte de Ligneville.

Etranger.

D'après une dépêche publiée par le Standard, l'émir de Caboul se déciderait à faire une réponse à l'Angleterre.

Le vice-roi des Indes, comme on le sait, lui a envoyé un délégué, le nabab Gholam-Hussein, pour connaître ses dispositions, et savoir la raison qui l'avait déterminé à refuser l'ambassade anglaise. L'émir Shere-Ali avait jusqu'ici retenu à sa cour le délégué du vice-roi. Il vient de le laisser libre de retourner à Peschawur en lui confiant sa réponse à lord Lytton.

Mais que dit cette réponse? C'est ce que l'on ignore encore. De sa teneur peut dépendre la paix ou la guerre.

L'ÉTAT DES CHOSSES EN ORIENT.

On ne peut plus s'occuper de la question d'Orient que de temps en temps, pour en constater l'état de variation. Pour le moment, c'est le traité de Berlin en l'air. La

Serbie et la Grèce en réclament l'exécution à la Porte. La Porte se plaint de ce que l'Autriche n'en tient aucun compte. Tous les bons musulmans se déclarent trahis, abandonnés, livrés et courant aux armes. La Russie suspend son mouvement de retraite. Et l'Angleterre? Un polichinelle turc vient de dire son mot sur la question. Il a représenté un homme mince et long arrivant affamé, avec de grandes dents, à la porte d'une maison et demandant rien qu'un coin pour s'asseoir et un morceau de pain. Mais à peine ce voyageur a-t-il mangé son pain, qu'il s'enfle à vue d'œil et devient si gros, si gros, qu'il n'y a plus de place que pour lui dans la maison, et voilà le maître hospitalier dehors suppliant à la porte pour rentrer chez lui. Le polichinelle turc a été interdit. Mais le sultan Abdul-Hamid, qui, tout en interdisant son polichinelle, pense comme lui, regrette à présent les Russes. Il lui est échappé de dire tout haut devant ses ministres : « Mahmoud ne m'aurait pas mis dans » l'état où me voilà. » Il faut savoir que ce Mahmoud est appelé Mahmoudoff dans les rues par les gamins de Constantinople. Les ministres en place (?) sont furieux. Cette situation permet d'apprécier le mot attribué à un commissaire russe, à qui, dans la commission pour la Roumanie, on opposait le traité de Berlin, aurait-il dit; vous savez que c'est de la musique d'Offenbach.

Nous tiendrons nos abonnés au courant de ces évolutions de la diplomatie nouvelle.

AUTRICHE. — L'empereur François-Joseph et le comte Andrássy ont dû partir avant-hier pour la Hongrie. Au dernier conseil des ministres, on a arrêté les termes du discours royal qui doit être prononcé à l'ouverture du Parlement hongrois. Le sort du cabinet semble devoir être décidé par l'élection du président. Si le candidat de M. Tisza est élu, celui-ci restera probablement au ministère; si, au contraire, le candidat de l'opposition passe, l'ancien ministre maintiendra sa démission.

ITALIE. — La nouvelle publiée par le Tagblatt de Berlin que le prince de Bismark aurait écrit au cardinal Nina, le priant de remercier le Pape des paroles bienveillantes adressées à l'empereur, et que le chancelier de l'empire allemand aurait manifesté la conviction que les négociations seront bientôt couronnées de succès, est dénuée de tout fondement.

Le journal l'Avenir, parlant des liens qui doivent unir l'Italie et la Roumanie et des intérêts italiens sur les bouches du Danube, demande que l'Italie reconnaisse promptement l'indépendance de la Roumanie.

Ce journal ajoute que le gouvernement roumain a déjà exécuté les stipulations du traité de Berlin avec abnégation, se conciliant ainsi la bienveillance de toute l'Europe. Il reste seulement à exécuter l'article 44 du traité relatif aux juifs.

Mais pour cette question, la Constituante sera convoquée, et, d'ailleurs, malgré cet article qui établit l'égalité des cultes, cette question n'est pas facile à résoudre, parce que les Roumains ne considèrent pas les juifs comme des nationaux, mais comme des étrangers. Au reste, les intérêts des juifs italiens en Roumanie sont presque nuls.

Venise, 15 octobre, 10 h. 20, soir.
Un Prussien, du nom de Bismark, s'est brûlé la cervelle ici, aujourd'hui. C'est, dit-on, un neveu du chancelier.

LA CATASTROPHE DE LIVERPOOL.

Vendredi soir, il s'est produit, dans une brasserie chantante de Liverpool, appelée le Colysée, une catastrophe terrible, résultat d'une fausse alerte, dans laquelle trente-sept personnes ont perdu la vie. Il paraît que, vers neuf heures, de trois à quatre mille personnes se trouvaient réunies dans cette salle. Au moment où l'un des artistes chantait sur la plate-forme, une dispute s'éleva dans un coin du parterre, au-dessus de la galerie. Le bruit augmentant et les gens engagés dans la querelle étant invisibles, on commença à se demander ce dont il s'agissait, lorsque quelqu'un poussa le cri au feu! A ce cri d'alarme, l'assistance se leva en masse, et il y eut un save-qui-peut général.

Les issues de la salle sont au nombre de six; mais la foule se précipita seulement

vers la sortie principale, c'est-à-dire vers la porte où se délivraient les billets. Or, à cette porte, sous le passage, il y avait une cloison destinée à partager le flot des gens qui entraient et se dirigeaient vers les divers corridors conduisant à la salle. Les fuyards descendirent pêle-mêle les escaliers, et se trouvaient inopinément arrêtés dans leur course folle par cette barrière, ils tombèrent les uns sur les autres et formèrent en quelques secondes un entassement épouvantable de corps se débattant dans les tranches de l'agonie. La foule continuant d'accourir et de presser les malheureux qui étaient tombés les premiers furent étouffés sous le poids des autres.

Pendant ce temps, les agents de police qui étaient dans la salle faisaient tous leurs efforts pour ramener au calme la masse affolée de peur, mais sans y parvenir; et ce ne fut que lorsqu'il devint évident pour les spectateurs qui n'avaient pu s'enfuir qu'il n'y avait ni feu ni fumée, que l'ordre put se rétablir. On releva alors trente-sept personnes qui avaient cessé de vivre et un nombre considérable de blessés.

Le chiffre des morts eût été probablement plus considérable encore, sans la promptitude de l'arrivée sur le lieu du sinistre et l'énergique action d'un corps de policemen qui s'occupèrent de tirer de leur situation critique des personnes engagées dans l'amoncellement de morts et de vivants entassés contre la cloison, et d'abattre à coups de hache cet obstacle qui venait d'être fatal à tant d'entre elles. La cloison abattue, la foule se précipita librement au dehors.

Les morts formaient six ou sept couches. Sur les trente-sept morts, il y a deux femmes et trois jeunes garçons. Des médecins qui se trouvaient présents au moment de la catastrophe, et d'autres, qui étaient accourus sur-le-champ, s'occupèrent de ranimer quantité de personnes chez lesquelles on soupçonnait l'existence d'un reste de vie. Les morts ont été placés dans une chambre voisine de l'infirmerie royale. Leurs visages, presque à tous, avaient une expression de calme. La mort avait été causée par suffocation. Leurs habillements étaient déchirés, ce qui est une marque qu'il y a eu lutte pour sortir.

Le bruit que le feu était au Colysée s'était vite répandu en ville, plusieurs pompes à incendie à vapeur étaient venues avec chevaux et pompiers sur le théâtre de l'événement et avaient apporté un élément de plus à cette triste scène de tumulte et de confusion.

Le cri : « Au feu ! » semble avoir été poussé plus par pure méchanceté que par tout autre motif. Il n'y a pas de réunion, en Angleterre, qui ne compte parmi ses membres un certain nombre de filous; or, ceux-ci ne craignent pas pour autrui les conséquences d'une panique si elle leur fait espérer quelques profits.

Le directeur de la salle a promis 500 fr. à qui lui désignera la personne qui a poussé ce cri. En 1870, dans une église de la même ville de Liverpool, le même cri : « Au feu ! » causa la mort d'une quinzaine de personnes.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Ecole de cavalerie de Saumur.

Voici la liste des 80 élèves de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr nommés sous-lieutenants élèves de cavalerie par décision du 30 septembre, pour prendre rang du 1^{er} octobre 1878, et pour suivre les cours qui commenceront à l'école de cavalerie le 1^{er} novembre :

| MM. | MM. |
|---------------------|-------------------|
| Hailot. | De Bazancourt. |
| Rœderer. | Gaume. |
| André. | Cochin. |
| De la Bouillerie. | Fleury. |
| Perou. | Carichon. |
| Lauth. | Picard. |
| Gouzil. | Coty de Brécourt. |
| D'Hurbal. | De Reinach. |
| Taufflieb. | Poireau. |
| De Broglie. | De l'Harminat. |
| De Bouillon. | Lefort. |
| Gaillard-Bournazel. | Lamy. |
| Peillard. | Gougel. |
| Gallois. | Lebrun. |
| Bouchet. | Crémieux-Foa. |
| Mazel. | De Lescluze. |
| De Vanlay. | Forceville. |

Pascaud. Lehérissé.
De Lachapelle. De Lafayde.
De Pelleport. Tournai.
Hagniel. D'Yanonville.
Heily. De Lizancourt.
De Bersancourt. Savin-Larclause.
Dodard des Loges. D'Arcangues.
Bartoly. De Richebourg.
Bessel. Decazes.
Frolicher. Dutertre.
De Poix. De Boërio.
De Boisseaumario. Lempereur de Saint-Pierre.
Dilschneider. Cotin de Melleville.
Boyer. Maumené.
De Lacourt. De Girardin.
d'Argenton. Poisson de la Blanchardière.
Prevost. De la Hamelinaye.
Fournery. De Quinsonnas.
De Mondoville. D'Harcourt.
De Saint-Étienne. De Valombrozat.
Corbin. Ducamper.
Mauzin. De Foucaud.
De Tournèdre.
De Montelegey.

VOLONTARIAT D'UN AN.

Suivant décision de M. le ministre de la guerre, en date du 15 octobre courant, les candidats qui, aux examens, ont obtenu un minimum de 40 points, seront seuls admis, cette année, au volontariat.

Le tirage au sort pour déterminer l'ordre dans lequel les jeunes gens susceptibles de contracter l'engagement conditionnel seront admis à désigner, parmi les corps indiqués, celui dans lequel ils désirent servir, aura lieu publiquement, dans l'une des salles de la Préfecture, samedi prochain 19 octobre, à une heure de l'après-midi.

Dans la liste de classement des candidats admis cette année après examen au volontariat d'un an, au nombre de 84, nous trouvons les 24 noms suivants, qui appartiennent à l'arrondissement de Saumur :

Charrier, René-Pierre, de Saint-Georges-le-Thourel.
Decourt, Frédéric-Léon-Georges, de Saumur.
Chaignon, Louis, de Saumur.
Beaumont, Charles, des Ulmes.
Grellé, Victor-Jean-Marie-Joseph, de Doué.
Beaufils, Prosper, de Varennes-sous-Montsoreau.
Bernard, Clément, de Trèves-Cunault.
Grillaud, Henri, dit Laroche, de Saumur.
Gondoin, Edmond, de Montsoreau.
Chaleil, Armand, de Neuillé.
Fontaine, Louis-Auguste, de Villebernier.
Gaudicheau, Benjamin, d'Ambillou.
Vauvert, Jean, de Soulangier.
Gendouin, Henri-Théodore, de Brézé.
Boissonneau, Benjamin-Jean, de Méron.
Blondeau, Eugène, d'Allonnes.
Chalot, Georges-Adolphe-Julien, des Roisiers.
Lambert, Jean-Baptiste-Edouard, de Saumur.
Thoreau, Urbain-Germain, d'Ambillou.
Roux, René, de Meigné.
Thouret, Emile-Léon, de Soulangier.

Nous croyons devoir rappeler aux personnes qui pourraient l'avoir oublié, que la taxe des lettres affranchies est fixée uniformément à quinze centimes pour toute la FRANCE ET L'ALGÉRIE.

Les lettres circulant de bureau à bureau, doivent donc être affranchies avec un timbre de quinze centimes, et non de dix, comme cela arrive fréquemment.

ANGERS.

Le premier des vingt concerts populaires que l'Association artistique d'Angers doit donner, au Cirque-Théâtre, dans le courant de la saison, aura lieu dimanche prochain 20 octobre, à 4 heures 1/2.

Dans le programme, nous remarquons la *Symphonie pastorale* de Beethoven.

TOURS.

Les ouvriers maréchaux-ferrants, de Tours et des environs, se sont mis en grève, dit l'Indépendant d'Indre-et-Loire.

Ils demandent une augmentation de salaire, et une diminution des heures de travail.

Ils réclament : pour les ouvriers ferrants, 5 fr. par jour ou 35 fr. par semaine;

4 fr. pour les teneurs de pied ou 28 fr. par semaine.

Au mois, 60 fr. pour les uns, 45 fr. pour les autres et nourris chez les patrons.

Gardes et braconnier. — Dans la soirée de samedi dernier, commune de Nauvay, canton de Marolles (Sarthe), un crime fut commis sur la personne des gardes de M. de Charencey. Les sieurs Marteau et Rousseau, gardes, embusqués sur la lisière d'un bois, virent un homme en action de chasse s'avancer sur eux sans les voir. Quand il fut à vingt-cinq pas, les gardes se levèrent et crièrent : Halte-là, tu es pris. Au même moment deux coups de fusils partaient et les atteignaient : Marteau au poignet gauche et à l'épaule droite; il fut amputé dans la nuit; Rousseau fut atteint à la poitrine; la blessure, qu'on avait d'abord supposée mortelle, offre heureusement moins de gravité qu'on l'avait supposé.

Les gardes eurent encore le courage de tirer sur le braconnier qui fuyait : ils ne sont pas sûrs de l'avoir atteint. La justice informe.

Faits divers.

Le parricide d'Auxerre. — La police de sûreté vient de procéder à l'arrestation d'un individu qui paraît gravement compromis dans la sanglante affaire de Saint-Cyr-les-Colons.

Dimanche, à onze heures du soir, M. Perrot, demeurant boulevard de Clichy, gendre des malheureux vieillards assassinés, faisait arrêter un nommé Eugène G..., vildangeur, domicilié non loin de là, et qui, selon lui, aurait trempé dans l'abominable crime.

L'homme arrêté est âgé de vingt ans environ. Il est de forte stature. Après un interrogatoire qui a duré près d'une heure, il a été écroué au Dépôt.

G... nie toute participation au crime et déclare ne pas connaître Perrot.

La girouette. — Chose curieuse ! plus la République monte, plus la mode se fait aristocratique.

Ainsi plusieurs propriétaires de domaines historiques ont imaginé à présent de placer sur la façade de leur château, à l'imitation de ce qui se passe en Angleterre et en Allemagne, une bannière aux couleurs du maître de céans. Quelques familles n'ont qu'à reprendre pour cela leur étendard féodal, tel qu'il flottait à côté de l'oriflamme; mais la plupart en composent un avec les couleurs de leur écu ou purement de fantaisie. Cette façon a grand air, au point de vue du décor, sur le sommet d'un vieux manoir, et remplace avantageusement la girouette.

Et cependant n'avait pas naguère girouette qui voulait. Peintes et armoriées, elles représentaient pour la noblesse ces bannières qu'on s'efforce de relever aujourd'hui, et, pour avoir droit de girouette, il fallait avoir le premier monté à l'assaut d'une ville et planté son étendard sur le rempart.

Depuis, la girouette s'est démocratisée, comme tant d'autres choses en France, et chacun a eu la faculté d'en arborer une sur son toit.

Dernièrement, à Avignon, M. Spuller a exigé qu'un baron de son voisinage enlevât une girouette qui troublait le sommeil préfectoral. Il y a eu cris, protestations, finalement pourtant la girouette a cessé de grincer. M. Spuller ignorait la nouvelle mode des bannières; il aurait pu faire présent d'un drapeau à son voisin comme compensation. Cela décore encore mieux le faite des maisons et au moins ne fait pas de bruit.

La girouette aujourd'hui est, la plupart du temps, incolore. Il est vrai que si elle était à la couleur des gens, trop d'entre eux, avec la variation d'opinions qui caractérise notre temps, ne feraient que la peindre et la dépeindre.

Du Figaro :

Qu'on dise encore que la poésie ne bat plus que d'une aile!

Voici quelques couplets d'une chanson qui nous arrive toute imprimée de la pe-

tite commune de Saint-Vallier (Drôme). La chose, c'est l'auteur qui l'affirme, se chante sur l'air de la barcarolle de la *Muetto de Portici*, ou : *Amis, la matinée est belle.*

Le premier couplet annonce un caractère plein d'habileté.

Citoyens de la République,
Faisons une halle sur le terrain conquis;
Ne brusquons pas, n'allons pas trop vite;
Les Coalisés pourraient s'en emparer.

Refrain.

Conduis la barque avec prudence,
Gambetta, parle bas!
Jette tes filets de prudence,
Gambetta, parle bas!
La République ne l'échappera pas ! (bis).

Si on a essayé d'adapter ces paroles étonnantes à l'air indiqué, on a dû éprouver quelques petites difficultés. C'est la poésie qui entraîne l'auteur au delà des bornes; quant à la rime, elle est traitée de Turc à More!

Encore un couplet sur sept :

L'heureux jour viendra, sachons l'attendre,
Gambetta nous présidera,
Tous les fonctionnaires inamovibles
Retomberont dans l'amovibilité.

Voilà peut-être le chant national tant cherché!

— Oui, mon cher, j'aime la musique; j'aime à me plonger dans les flots d'harmonie!

— C'est là ce qu'on peut appeler prendre un bain de son!

Fameuses coquilles relevées dans un journal :

« Le célèbre professeur M... est mort subitement en mangeant (raigeant) sa bibliothèque. C'était un homme de rien (bien), connu par sa rapacité (capacité). »

Au restaurant.
Un consommateur :
— Ce turbot ne vaut pas celui d'avant-hier.
Le garçon d'un air triomphant :
— Oh ! monsieur, ce que c'est que la prévention !... c'est le même!

Un avoué très-occupé a imaginé, quand il désire ne pas être dérangé, d'aller ouvrir lui-même la porte et de répondre au visiteur qu'il n'est pas chez lui. Quand il n'est pas connu de la personne qui se présente, la petite comédie réussit à merveille; mais l'autre jour il tombe précisément sur un client qui le connaissait.

— Comment ! fait le client en question, vous dites que M. X... n'est pas chez lui, et M. X... c'est vous-même.

— Voilà bien les hommes, fait l'avoué, si c'était ma bonne qui vous le disait, vous la croiriez, et parce que c'est moi, vous en doutez!

A la caserne.
Cea se passe au rapport :
— Aujourd'hui, dit le colonel, travaux de propreté. Les capitaines commandants passeront la revue dans les chambres; inspection des sacs; les hommes changeront de chemise.
— Mais, colonel, s'écrie le capitaine, ils n'en ont qu'une !
— Eh bien, ils en changeront entre eux !

Un Anglais a été surpris dans un petit cercle mal famé, en train de corriger la fortune.
— Vous trichez, monsieur, s'écria-t-on.
On va chercher le président du cercle.
— Monsieur est Anglais ? demanda ce gentilhomme.
— Oui ! yes ! si signor !
— Eh bien ! fit le président, tout le monde sait que les Anglais ont des atouts dans la Manche !

M. X..., très-connu dans la finance, causait sous le péristyle de la Bourse avec un homme âgé. Il le quitta pour aller aux affaires.

— Qu'est-ce que cet individu ? lui demanda-t-on.

— Ça ? répondit M. X..., c'est une vieille canaille.

L'autre, qui avait entendu, se retourna et dit simplement :

— Oh ! quatre ou cinq ans de plus que vous !

Dans une réunion publique :

— Je suis sur le sol de la liberté ! hurlait un orateur.

— Non ! interromp son bottier, vous êtes sur les semelles de bottes que vous ne m'avez jamais payées.

Quelle différence y a-t-il entre un menuisier et un professeur ?

C'est que le menuisier fait des lits en sciant; et le professeur fait des licenciés.

Deux individus, assis à une table de jeu, font une partie corsée.

Tout à coup, l'un d'eux se lève, furieux :
— Monsieur, votre jeu n'est pas régulier !
— Comment, qu'est-ce que vous dites ?
— Je dis que vous êtes un filou.
— Vous me rendrez compte de cette insulte.
— Quand vous voudrez !

Le soi-disant insulté fouille dans ses poches et lance un carton sur la table.

— Voici ma carte.
C'était le roi de carreau; le malheureux s'était trompé de poche.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, leigues, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIÈRE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Révalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castell Stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Würzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 76,448 : Depuis cinq ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. Je n'hésite pas à vous certifier que votre Révalescière m'a sauvé la vie. — ERNEST CATTÉ, musicien au 65^e de ligne, Verdun. — Dartres : M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55 ans), toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Révalescière. — N° 49,811 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnie, asthme, toux; flatul, spasmes et nausées. — Cure n° 56,935 : Barr (Bas-Rhin), 4 juin. — Monsieur, La Révalescière Du Barry a agi sur moi merveilleusement; mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse; mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est redevenu admirable, et un catarrhe et névralgie à la tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus. — DAVID RUFF, propriétaire. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Révalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Révalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BRSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Bégé, BUCHEMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{me} BELLIARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 OCTOBRE 1878.

| Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | |
|----------------------------------|--------|---------|-----|---|---------|---------|-------|---------------------------------|--------|---------|------|
| Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | |
| 3 % | 74 80 | | | Crédit Foncier colonial, 300 fr. | 380 | | | Canal de Suez | 740 | | 1 25 |
| 4 % amortissable | 77 45 | | | Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p. | 156 | | 17 50 | Crédit Mobilier esp. | 730 | | 5 |
| 5 % | 105 | | | Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. | 680 | | | Société autrichienne | 335 | | 5 |
| Obligations du Trésor, t. payé. | 112 50 | | | Crédit Mobilier | 440 | | | OBLIGATIONS. | | | |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857 | 335 | | | Crédit foncier d'Autriche | 530 | | 10 | Orléans | 855 | | |
| Ville de Paris, oblig. 1865-1866 | 500 | | | Charentes, 500 fr. t. p. | 530 | | | Paris-Lyon-Méditerranée | 350 | | |
| 1865, 4 % | 515 | | | Est | 630 | | 10 | Nord | 358 75 | | |
| 1866, 3 % | 402 | | | Paris-Lyon-Méditerranée | 1081 25 | | 3 75 | Ouest | 351 | | |
| 1871, 3 % | 396 50 | | | Midi | 830 | | 1 25 | Midi | 348 | | |
| 1875, 4 % | 501 25 | | | Nord | 435 | | 15 | Charentes | 38 50 | | |
| 1876, 4 % | 501 25 | | | Orléans | 1135 | | 20 | C ^o Canaux agricoles | 276 25 | | |
| Banque de France | 3200 | | 100 | Ouest | 737 30 | | 3 50 | Canal de Suez | 550 | | |
| Comptoir d'escompte | 725 | | | Compagnie parisienne du Gaz | 1242 50 | | 12 50 | | | | |
| Crédit agricole, 200 fr. p. | 460 | | | C. gén. Transatlantique | 475 | | 10 | | | | |

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 13 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

| | |
|---|--|
| 3 heures 3 minutes du matin, express-poste. | |
| 8 — 45 — — — — — | (s'arrête à Angers) omnibus-mixte. |
| 9 — 1 — — — — — | — — — — — |
| 1 — 25 — — — — — | soir, — — — — — |
| 4 — 10 — — — — — | express, omnibus, (s'arrête à Angers). |
| 7 — 15 — — — — — | — — — — — |
| 10 — 37 — — — — — | — — — — — |

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

| | |
|---|--|
| 3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte. | |
| 8 — 21 — — — — — | omnibus, express, omnibus-mixte. |
| 9 — 40 — — — — — | — — — — — |
| 12 — 40 — — — — — | soir, omnibus-mixte, omnibus-mixte, express-poste. |
| 4 — 44 — — — — — | — — — — — |
| 10 — 28 — — — — — | — — — — — |

Le train partant d'Angers à 5 h. 25 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

12, Grand'Rue Saint-Nicolas, 12,

OUVERTURE D'UN GRAND DÉBALLAGE DE LINGERIE ET BRODERIE DE NANCY ET DES VOSGES

Choix considérable de Mouchoirs brodés, initiales avec écusson, depuis 65 c. — 200 douzaines, au choix, initiales, au prix incroyable de 45 c. — Grand choix de Garnitures pour chemises brodées sur toile. — Un choix considérable de Bandes brodées à la main et au métier, à des prix très-avantageux. — 30 caisses de BELLE LINGERIE pour Dames et Enfants, de la plus haute nouveauté et de la plus grande fraîcheur : JUPONS, PANTALONS-JARRETIÈRE, Parures, 200 coupons de belles Guipures pour rideaux, beaux COLS TOILE en tous genres, MANCHETTES brodées et unies, BONNETS piqués-molletonnés, beaux BONNETS de Verdun, festonnés à la main, etc., etc.

TOUT EST MARQUÉ EN CHIFFRES CONNUS ET VENDU A PRIX FIXE.

Grand'Rue Saint-Nicolas, 12, ancien Magasin FERBU, marchand tailleur.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE LIPPMAN.

Les créanciers de la faillite du sieur Lippman, entrepreneur de la maison centrale de Fontevault, sont invités, conformément à l'article 537 du Code de commerce, à se présenter, le mercredi 23 octobre 1878, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic de ladite faillite et de donner leur avis sur l'excusabilité du failli, et pour toucher un dernier dividende de 3,51 p. 0/0, payable jusqu'au 26 octobre 1878.

Le greffier, L. BONNEAU. (516)

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE ROUSSEL, PIERRE.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 11 octobre 1878, M. Gustave-Philippe Doussain, syndic provisoire de la faillite du sieur Roussel, Pierre, marchand tailleur à Saumur, rue de la Tonnelle, a été maintenu comme syndic définitif.

Le greffier, L. BONNEAU. (517)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

PRÉSENTEMENT, UNE MAISON AVEC COUR ET JARDIN, Située à Saumur, place des Récollets, appartenant à M. Lecoq-Neustedt. S'adresser à M^e MÉHOUSAS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

PRÉSENTEMENT, LA MAISON DE MAÎTRE DE PLAISANCE Commune de Villebriant, à 3 kilomètres de Saumur, Avec cour, servitudes et grand jardin. S'adresser à M^e MÉHOUSAS, notaire.

A VENDRE

VIN BLANC NOUVEAU, DOUX, 80 francs la barrique, droits et fût compris. S'adresser chez M. C. Yvon père, rue du Roi-René, à Saumur

Etudes de M^e GOULPEAU, notaire, et de M^e TIREAU, avoué, aux Sables-d'Olonne.

VENTE

PAR SUITE DE DÉCÈS,

En l'étude dudit M^e GOULPEAU, Le 23 novembre 1878, à midi.

1^o D'UN GRAND HOTEL, aux Sables-d'Olonne, connu sous le nom de Grand Hôtel de la Plage, comprenant quarante-cinq chambres à coucher, salons, salles à manger, cuisine, remises, écuries.

Mise à prix. 150,000 fr. Cet hôtel est situé sur le Remblai, au centre des bains de mer, en face de la plage.

2^o UN AUTRE HOTEL, nouvellement agrandi et restauré, et comprenant vingt-quatre chambres à coucher, salons, salles à manger, cuisines, etc.

Mise à prix. 70,000 fr. S'adresser à M^e GOULPEAU, notaire, ou à M^e TIREAU, avoué poursuivant.

BOIS

De chauffage et de travail

A VENDRE

140 stères de bois, chêne, tilleul, pommier. 184 stères de bois de châtaignier. 3,000 javelles, chêne, pommier, châtaignier et sapin. Excellents barreaux de châtaignier pour bousillage. S'adresser aux Rigaudières, commune d'Allonnes (Maine-et-Loire).

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Avec deux magasins Située rue de la Tonnelle, actuellement occupée par M. Jacob.

Arrière-boutique, cour, pompe, cave, trois chambres au premier, trois au second, greniers sur le tout. Toutes améliorations seront faites, à la demande des locataires. S'adresser à M^e veuve FILOLEAU, rue Basse-Saint-Pierre, ou au bureau du journal. (519)

CEBÈREZ

IMMÉDIATEMENT,

UNE BOULANGERIE

Aux environs de Bourgueil.

S'adresser à M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil. (440)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE

DE

CHEVAUX RÉFORMÉS

Provenant de l'École de cavalerie.

Le samedi 19 octobre 1878, à une heure de l'après-midi, sur la place du Chardonnet, à Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères de VINGT-UN (21) CHEVAUX D'ARMES RÉFORMÉS, provenant de l'École de cavalerie.

Prix payable comptant, plus 5 0/0 pour les frais.

Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE. (505)

IL A ÉTÉ PERDU, le dimanche 13 octobre, aux environs de la gare d'Orléans, UN GROS CHIEN NOIR à long poil, genre terre-neuve, répondant au nom de Moro, avec un collier marqué J.-B. STEARS.

Prière de ramener l'animal à l'Usine à Gaz ou au château de la Fuie, à Nanilly, Saumur. Il y aura récompense. (514)

M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un principal clerc.

ON DEMANDE un jeune homme,

de 15 à 16 ans, désirant apprendre le commerce. S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. RIELLANT

DENTISTE,

Place de la Blaugne, n^o 4.

RHUMATISMES
Neuf guérisons sur dix par le
SALICYLATE DE SOUDE
SCHLUMBERGER
La Boîte 3 fr. SEUL DÉP. 3 Boîtes 8 fr.
par CHEVRIER, ph^o, 21, Montmartre, Paris
EXIGER Marquis Schlumberger,
seule garantie de pureté.
Dépôt à Saumur, ph^o GABLIN.

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

18, rue Beaurepaire, Saumur.

L. LE BRAS

BANQUIER

LA MAISON SE CHARGE :

1^o De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.

2^o De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rente, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.

3^o L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.

4^o De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.

5^o De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.

6^o De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.

7^o De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'Étranger.

8^o Service de chèques sur Paris.

Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur.

On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt. Les bureaux sont ouverts de 9 à 6 heures, dimanches et fêtes exceptés.

MANUFACTURE de PIANOS et ORGUES

LÉPICIER, successeur de GILLET

Rue des Arènes, 18, à ANGERS.

Dix Médailles à Paris, Bordeaux, etc., etc.

PREMIER PRIX : EXPOSITION 1877.

Très-grand choix de Pianos de sa fabrication, ainsi que des maisons Pleyel, Erard, Hertz neveu, etc., dont M. LÉPICIER est le représentant à Angers.

GRAND CHOIX D'ORGUES-HARMONIUMS :

FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

Rue Saint-Nicolas, 20, Saumur.

Volières, Poulailiers, Faisanderies, Espaliers, depuis 35 centimes le mètre. Parcs à moutons, Tambours à poissons, Chenils pour chiens, Corbeilles et Entourages pour jardins, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles en grillage et en fer tourné.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

NOTA. — Vente de Fil de fer du Berry pour vignes, depuis 60 fr. les 100 kil.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.